

André Duffaure (1923-1987)

Directeur de l'Union nationale des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)

Issu d'une famille d'agriculteurs du Lot et Garonne, André Duffaure rencontre fortuitement les Maisons Familiales Rurales, en 1946, après des études d'ingénieur à Purpan et un engagement dans la Résistance puis dans l'armée de de Lattre de Tassigny. Travaillant à l'INRA, il découvre les MFR lors d'une visite d'étude des élèves de Moissac. Intéressé par la démarche, il participe à d'autres activités de la MFR et rencontre, à l'occasion, le directeur de l'Union des MFR. Celui-ci lui propose de rejoindre l'équipe nationale, en cours de constitution. Il sera, dès 1947, chargé de la formation des futurs moniteurs de MFR puis inspecteur pédagogique enfin directeur de l'Union à partir de 1957, poste qu'il occupera jusqu'à la fin des années 1980.

Lorsqu'André Duffaure rejoint les MFR en 1947 les principales caractéristiques du mouvement des MFR sont déjà bien présentes : responsabilité et implication des familles organisées en association, pédagogie de l'alternance faisant succéder périodes de formation sur l'exploitation familiale et séquences en internat à la MFR, ancrage local et implication dans le développement du milieu. Mais si les intuitions des fondateurs ont doté les MFR de leurs traits originaux dès 1937, le mouvement restait à structurer, les démarches pédagogiques à organiser, la reconnaissance par les pouvoirs publics à assurer, le développement à amplifier.

Autant de tâches auxquelles André Duffaure se consacre au sein de la jeune équipe nationale nouvellement constituée avec en particulier l'arrivée d'un juriste, René Clair, et du futur directeur du Centre National pédagogique des MFR, Daniel Chartier.

André Duffaure s'emploie d'abord à mieux organiser la pédagogie de l'alternance. En s'appuyant sur les travaux et expériences conduits en MFR il en dégage les lignes de force et propose de davantage s'appuyer sur les questions qui émergent du dialogue entre le jeune et ses parents lors des séjours sur l'exploitation. De là naît la création du « cahier d'exploitation » avec ses plans d'étude, ses mises en commun et ses prolongements en formation générale et professionnelle. Pour approfondir cette démarche il publie, en 1955, avec un jeune professeur de l'enseignement technique, intéressé par les idées de l'Ecole Nouvelle, Jean Robert, « une méthode active d'apprentissage agricole : les cahiers d'exploitation familiale ». Cet ouvrage préfacé par Roger Cousinet lui vaut d'être lauréat de l'Institut pour ses travaux sur la pédagogie de l'alternance.

A partir de 1958, avec René Clair et le président de l'Union des MFR, Nove Josserand, il se consacre davantage à mieux faire reconnaître les MFR par les pouvoirs publics. Le large débat qui accompagne l'élaboration des lois de 60 offre une opportunité. L'introduction du terme « Rythme approprié » pour qualifier la démarche des MFR constitue une première reconnaissance législative. La notion de « formation associée » est également introduite. Cette relation forte entre formation générale et formation professionnelle prolonge la démarche initiée par les MFR dans leur pédagogie

de l'alternance.

La volonté du ministre Michel Rocard, en 1983, d'impulser une nouvelle dynamique à l'enseignement agricole ouvre de nouvelles perspectives. André Duffaure et François Anquetil, président à l'époque de l'Union des MFR, participent pendant plus d'un an aux réunions qui préparent un nouveau cadre contractuel aux relations entre l'État et les établissements d'enseignement agricole privés. La qualité du dialogue entre les parties, la force de conviction d'André Duffaure, la curiosité du DGER Michel Gervais, le suivi attentif des conseillers de Matignon et de l'Élysée, l'apport rédactionnel et juridique précieux de Guy Carcassonne contribuent à la qualité du projet soumis au Parlement. La loi du 31 décembre 1984 reconnaît le rôle du président de l'association MFR signataire du contrat passé avec l'État, précise la notion de rythme approprié considéré comme un temps plein de formation et non plus comme une formation à temps partiel, définit une base de financement reposant sur des critères objectifs et non comme précédemment sur le versement d'une subvention discrétionnaire. Elle marque l'aboutissement des efforts menés depuis tant d'années par André Duffaure pour faire reconnaître l'originalité des MFR.

Parallèlement à ces deux précédents chantiers André Duffaure s'engage fortement dans le développement des MFR en France et dans le monde. L'équipe de l'Union sous son impulsion appuie tout d'abord la création de nouvelles MFR partout en France où des initiatives locales naissent. Après les lois de 60, il impulse la création dans chaque département d'« Instituts ruraux » destinés à prolonger le premier niveau de formation dispensé par les MFR. Puis en réponse à des demandes issues de milieux professionnels de l'artisanat et du commerce, il accompagne la création de MFR de métiers préparant à des diplômes du ministère de l'Éducation. Enfin il consacre une part grandissante de son temps au transfert de l'expérience des MFR de France dans d'autres pays, tout particulièrement en Afrique et en Amérique latine et contribue à regrouper ces diverses expériences au sein de l'association internationale des MFR créée en 1975 à Dakar.

Décoration : Croix de guerre, Chevalier de la Légion d'honneur.

Jean-Claude Daigney
2décembre 2015